

COMMUNE DE

68230 NIEDERMORSCHWIHR



**ARRÊTÉ n° 38/2023**  
**PORTANT APPROBATION DU PLAN COMMUNAL DE**  
**SAUVEGARDE**

**Le Maire de Niedermorschwihr,**

**Vu** le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2212-2 et L. 2212-4 relatifs aux pouvoirs de police du maire ;

**Vu** le Code de la Sécurité Intérieure, et son article L. 731-3 relatif au plan communal de sauvegarde ;

**Vu** le décret n°2022-907 du 20 juin 2022 relatif au plan communal et intercommunal de sauvegarde et modifiant le code de la sécurité intérieure, codifié aux articles R. 731-1 à R. 731-8 ;

**Considérant** que la Commune est exposée à de nombreux risques tels que : incendie bois et forêts, sismique, tempête, canicule...

**Considérant** qu'il est important de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise ;

**ARRETE :**

- Article 1er :** Le plan communal de sauvegarde de la Commune de NIEDERMORSCHWIHR est établi à compter de ce jour. Il définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population en cas d'évènement sur la commune.
- Article 2 :** Le Maire met en œuvre le plan communal de sauvegarde de sa propre initiative ou sur demande de Monsieur le Préfet du Haut-Rhin.
- Article 3 :** Le plan communal de sauvegarde fera l'objet des mises à jour nécessaires à sa bonne application.
- Article 4 :** Copie du présent arrêté ainsi que du Plan Communal de Sauvegarde sera transmise à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin, à Monsieur le Président de COLMAR AGGLOMERATION.
- Article 5 :** Le plan communal de sauvegarde a été présenté au Conseil Municipal, conformément à l'article R. 731-3 du code de la sécurité intérieure.
- Article 6 :** Le plan communal de sauvegarde est consultable en mairie.
- Article 7 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

A Niedermorschwihr, le 8 novembre 2023

Le Maire,  
Daniel BERNARD

